



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

SCB
GREFFIER

PLD
MAIRE

Une SEANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le SIXIEME (6^e) jour du mois D'AVRIL DE l'an DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 qui sévit et de l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le gouvernement provincial, la rencontre se tient à huis clos sur la plateforme numérique ZOOM.

Sont présents : MM Guy Ouellet, Joshua Richer et Paul Stuart ;
MMES Deborah Bishop et Hélène Hamel

Était absente : MME Frances Bonenfant

Formant quorum sous la présidence du maire M Philippe Dutil.

Le directeur général et greffier, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2.0
2021-04-9431

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Le maire dépose le projet d'ordre du jour.

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0
2021-04-9432

Accord de principe aux conditions d'adhésion de la Ville de Magog à une entente révisée de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la région de Coaticook (3.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Magog a indiqué par résolution le 15 février dernier qu'elle exerçait, dans le délai applicable son avis de non-renouvellement de son adhésion à l'entente de la *Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook* (RIGDSC) en vigueur, avis transmis aux 19 autres municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les discussions menées entre des représentants de la RIGDSC et la Ville de Magog ont permis d'échanger sur les motifs ayant conduit la Ville de Magog à donner cet avis ;

CONSIDÉRANT QU'en conclusion de ces discussions, la Ville de Magog se dit prête à revoir sa position et à demeurer membre de la Régie si des changements étaient apportés aux règles actuelles de la Régie ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

JCB
GREFFIER

P.D.
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie avait déjà amorcé une révision de l'entente actuelle de la Régie et qu'il est opportun d'accélérer cette révision qui permettrait à la Ville de Magog de demeurer membre de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Magog souhaite un engagement ferme de la Régie et des municipalités membres concernant certains points soulevés dans le contenu d'une future entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Magog s'engage à tenir une séance extraordinaire pour donner son appui par résolution aux règlements d'emprunt #2021-001 et #2021-002 de la Régie dès que l'ensemble des municipalités membres auront donné leur accord par résolution aux principes exposés plus bas ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie ont confirmé, à l'unanimité des membres présents le 10 mars 2021, par la résolution #2021-3154, qu'ils acceptaient de revoir l'entente avec ces principes et d'en faire la recommandation à leurs conseils municipaux respectifs ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead consente à ce que les termes d'une nouvelle entente de la Régie puisse intégrer les points suivants demandés par la Ville de Magog pour y adhérer :

- Le vote à la double majorité (voix et tonnage) ;
- La création de deux (2) postes de vice-présidence, l'un occupé par un représentant élu de la Ville de Magog, l'autre occupé par un représentant élu de la Ville de Coaticook ;
- La création d'un comité exécutif d'au moins 3 membres, comprenant les deux vice-présidences ;
- La possibilité pour Magog de se soustraire de l'obligation de faire partie du service de traitement des boues de fosses septiques, dans la mesure où Magog procède à même ses propres infrastructures et n'exercera pas en concurrence à la Régie.

ADOPTÉE

4.0
2021-04-9433

LEVÉE DE LA SÉANCE (4.0)

Il est proposé par Deborah Bishop


Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,


Philippe Dutil,
Maire


Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier